

*Copie certifiée conforme
à l'original.*

Grégory MARTIN Président



AAA-AUREUS-FINANCE
SAS au capital de 2 000 000 euros
Château Croix Rouge
58 av Marecha; Foch 83000 Toulon
SIRET 502.427.297

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 5 MARS 2026**

Conformément au I) de l'article 24, les associés se sont réunis par voie téléphonique le 5 mars 2026
La séance a été ouverte à 16h30hrs.
Sous la présidence de Monsieur Grégory MARTIN assisté de Monsieur Patrick DUQUENNE secrétaire.

Présents :

- Patrick DUQUENNE, associé détenant 660 000 actions et Président
- Sylvie FRANCOIS, associée détenant 680 000 actions ;
- Grégory MARTIN, associé détenant 660 000 actions.

Le Président et le Secrétaire constate que le quorum de majorité étant satisfait soit 2 100 des 2 100 d'actions émises l'assemblée peut valablement statuer conformément à l'article 24 des statuts.

Ordre du jour :

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions extraordinaires conformément à l'article 24 des statuts, et après avoir pris connaissance du rapport du Président,

Première résolution
Transfert du siège social

Décide : à l'unanimité des présents d'accepter le changement de domiciliaire vers ABC LIV à l'adresse : 128 rue La Boétie Lot 41, 75008 PARIS

Autorise : le changement de d'adresse

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée,

Donne : tous pouvoirs au Président ou personne désignée par lui pour, procéder à toutes les formalités et démarches pour procéder au changement d'adresse et d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la présente décision.

Deuxième résolution
Modification des statuts

Décide : En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :
« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au Château Croix Rouge, 128 rue La Boétie Lot 41, 75008 PARIS»
Le reste de l'article demeure inchangé.

Autorise : la modification des statuts

Donne : tous pouvoirs au Président ou personne désignée par lui pour, procéder à toutes les formalités et démarches pour procéder au changement d'adresse et d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la présente décision.

Troisième résolution
Modification des statuts

Décide : à l'unanimité des présents que l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire.

La séance est levée à 17H
Fait le 5 mars 2026 à 17hrs

Le Président Grégory MARTIN

Sylvie FRANCOIS

A blue ink signature, appearing to be 'Patrick Duquenne', written in a cursive style.

Patrick DUQUENNE
le Secrétaire

A blue ink signature, appearing to be 'Sylvie Francois', written in a stylized, angular cursive style.A black ink signature, appearing to be 'Patrick Duquenne', written in a cursive style.